



Décision n° **077-~~2024~~**/MFB/DGD du **15 MARS 2024**
Portant nomination des membres du Comité Technique Spécialisé
Décisions Anticipées (CTS-DA)

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère du des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion du Contrôleur Général DA Pierre Alphonse au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 0544/MBPE/DGD du 24 juillet 2023 portant détermination des conditions de délivrance et de validité des décisions anticipées en matière de classement tarifaire et d'origine des marchandises ;
- Vu la Décision n° 074/MFB/DGD du 1^{er} mars 2024 portant création, attributions et composition du Comité Technique Spécialisé Décisions Anticipées (CTS-DA) ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Sont nommées, membres du Comité Technique Spécialisé Décision Anticipée (CTS-DA), les personnes ci-après :

Président

- Colonel AKE Aboa Léopold, Conseiller Technique du Directeur Général des Douanes (**Mle 245 137 Y**).

Vice-Président

- Colonel AWEDE Hugues, Directeur de la Réglementation et du Contentieux (**Mle 265 326 H**).

Au titre du pool des experts en classement tarifaire :

- Colonel GBASSI Ballo Jean (**Mle 265 271 J**) ;
- Commandant TOKA Edwige Michaelle (**Mle 296 287 T**) ;
- Commandant AKA Adrien Davy Bienayme (**Mle 308 292 M**) ;
- Commandant BOSSIA Mathieu (**Mle 296 495 L**) ;
- Capitaine GOLE BI Gnamien Tommy David (**Mle 290 206 Q**) ;
- Monsieur GOUET Gompieu Hermann (**Mle 368 330 Y**).

Au titre du pool des experts en matière d'origine :

- Commandant OULAI Franck Désiré (**Mle 824 401 P**) ;
- Commandant NANGUY Abissai (**Mle 290 442 C**) ;
- Capitaine COULIBALY Sekou Jean Paul (**Mle 350 323 P**) ;
- Capitaine POHE Franck Arthur (**Mle 331 357 A**) ;
- Madame KAMAGATE Epse Titilo Aya Florentine (**Mle 434 818 R**).

Au titre du Secrétariat :

- Lieutenant-Colonel TIA N'dri Yves Roland (**Mle 303 532 X**) ;
- Lieutenant-Colonel GUEHI Bahou Roger (**308 955 L**) ;
- Commandant DOH Oulaye Ange (**Mle 303 542 H**) ;
- Monsieur FADIKA Mema Ismael (**Mle 331 113 N**).

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MFB/Cab
- Toutes Directions Douanes

Le Directeur Général
Le Directeur Général
Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

